

La CFA demande une enveloppe complémentaire pour les cessations d'activité

© 24/07/2003 |  Terre-net Média

La CFA (Confédération française de l'aviculture) a renouvelé sa demande «d'une enveloppe budgétaire complémentaire pour prendre en compte toutes les demandes de cessation d'activité déposées par les producteurs de volailles de chair » précise un communiqué.

La CFA rappelle que la prise en compte de la totalité des 720 000 m2 de bâtiments avicoles est nécessaire pour répondre aux attentes des aviculteurs concernés mais également pour permettre un redressement durable du marché avec une adaptation de l'offre à la demande précise le syndicat.

